

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et
vie politique

Sous matière :
Désignation de
représentants

Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET :

**DESIGNATION
D'UN NOUVEAU
REPRESENTANT
SUITE A LA
DEMISSION D'UN
MEMBRE
SUPPLEANT AU
SEIN DE
L'ASSOCIATION
SYNDICALE
AUTORISEE DES
PROPRIETAIRES
RURAUX DE
CASTELNAUDARY
(A.S.A.P.R.)**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents :

Mme CHOPIN Marie-Christine,
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme SOULIER Agnès,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 04.10.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 04.10.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **18 AVR. 2017**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 2121.33 du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code Rural, il a été procédé à la désignation par le Conseil Municipal de 6 représentants au sein de l'Association Syndicale Autorisée des Propriétaires Ruraux de Castelnaudary (A.S.A.P.R.) par délibération n°2014-159 du 04 avril 2014.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le 20 septembre 2016, il a été procédé à de nouvelles élections suite au décès de M. Gérard GRIMAUD, représentant titulaire au sein de cette association. Les membres ont été installés par délibération n°2016-243 du 20 septembre 2016, dernière en vigueur.

Les membres ont été installés selon la composition suivante :

Titulaires	Suppléants
M. MAUGARD Patrick	M. GREFFIER Philippe
M. DEMANGEOT François	M. BOUILLEUX Denis
Mme GUILHEM Evelyne	M. GARRIGUES Michel
M. VERONIN-MASSET Jean-François	M. ZAMAI Giovanni
Mme RATABOUIL Jacqueline	Mme SERIS-MAHE DE TAURY Marion
M. TAURINES André	Mme BATIGNE Brigitte

M. le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme Marion SERIS-MAHE DE TAURY, suppléante au sein de cet organisme. Il précise qu'il est nécessaire de procéder à de nouvelles élections.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes pour représenter la commune :

Titulaires	Suppléants
M. MAUGARD Patrick	M. GREFFIER Philippe
M. DEMANGEOT François	M. BOUILLEUX Denis
Mme GUILHEM Evelyne	M. GARRIGUES Michel
M. VERONIN-MASSET Jean-François	M. ZAMAI Giovanni
Mme RATABOUIL Jacqueline	M. RATABOUIL Michel
M. TAURINES André	Mme BATIGNE Brigitte

Monsieur le Maire fait procéder aux opérations de vote :

- Votants : 31
- Exprimés : 31

La liste des délégués est donc la suivante :

Titulaires	Suppléants
M. MAUGARD Patrick	M. GREFFIER Philippe
M. DEMANGEOT François	M. BOUILLEUX Denis
Mme GUILHEM Evelyne	M. GARRIGUES Michel
M. VERONIN-MASSET Jean-François	M. ZAMAI Giovanni
Mme RATABOUIL Jacqueline	M. RATABOUIL Michel
M. TAURINES André	Mme BATIGNE Brigitte

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

PREND ACTE des résultats désignant les représentants suivants au sein de l'Association Syndicale Autorisée des chemins des Propriétaires Ruraux de Castelnaudary.

Titulaires	Suppléants
M. MAUGARD Patrick	M. GREFFIER Philippe
M. DEMANGEOT François	M. BOUILLEUX Denis
Mme GUILHEM Evelyne	M. GARRIGUES Michel
M. VERONIN-MASSET Jean-François	M. ZAMAI Giovanni
Mme RATABOUIL Jacqueline	M. RATABOUIL Michel
M. TAURINES André	Mme BATIGNE Brigitte

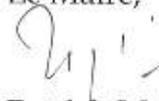
ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 avril 2017.

Le Maire,


Patrick MAUGARD



Ampliation faite le :
18 AVR. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
13 AVR. 2017
Par publication le :
18 AVR. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 13/04/2017
N°011-211100763-20170410-2017-65-DE